

DECLARATION LIMINAIRE DU SNE-FSU

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Monsieur le président,

Le Sne-FSU a bien compris tous vos messages et ceux de vos proches collaborateurs : l'OFB doit être une belle vitrine vue de l'extérieur.

Mais sachez que derrière cette vitrine, ceux ne sont pas des mannequins dont vous disposez, mais des êtres humains.

Une nouvelle fois, le Sne-FSU vous rappelle que votre responsabilité personnelle peut être engagée en cas de défaillance sur votre devoir de protéger la santé de vos agents.

Que cache cette vitrine :

- ✚ Des manquements dans la gestion des indemnités journalières de sécurité sociale pour les agents contractuels générant des situations dramatiques ;
- ✚ Des manquements dans la prise en charge de soins d'agents contractuels en cas d'accidents de travail pouvant pousser certains à arrêter leurs soins ;
- ✚ Des manquements sur la visibilité globale des effectifs qui mènent aux situations suivantes :
 - délais de recrutement initialement proposés différés de plusieurs mois ;
 - recrutements annulés ;
 - personnes ayant démissionnées suite à une proposition de poste et au dernier moment recrutement annulé ou différé.
- ✚ Une politique de recrutement ne tenant pas compte des égalités de traitement entre agents exerçant les mêmes métiers. On vous rappelle les écarts de rémunération sur les fonctions d'inspecteur de l'environnement où ceux-ci peuvent aller de 500,00 € mensuel voir plus entre les agents du corps des techniciens de l'environnement et les autres (CDD, position normale d'activité, ...) ;
- ✚ Une nouvelle fois une organisation du concours de techniciens de l'environnement défaillante, avec des erreurs de calcul de notes, le refus de repositionnement des vœux des candidats suite à la révision de l'ordre de la liste des promus ;
- ✚ Des manquements de la direction sur les actions à mener lors de signalements de cas de troubles psychosociaux (harcèlement, discrimination, ...) ;
- ✚ Une instruction temporaire du temps de travail qui perdure depuis 2020 ;
- ✚ Des agents en attente d'une instruction hyperbare et d'une instruction nautique depuis 2020 ; faut-il attendre un accident pour voir enfin le travail sur ces instructions avancer, comme pour l'instruction montagne avec l'accident du massif des Bauges ?

✚ Des manquements sur le paiement de certains frais de déplacements et sur les bulletins de salaire.

Nous arrêterons là notre liste à la Prévert. Sachez que nous ne remettons pas en cause ici le travail des agents, mais bien l'organisation que vous faites de l'OFB.

Malgré votre volonté de ne pas mettre au grand jour tous ces manquements au risque supposé de mettre en péril notre établissement, comme vous nous le dites assez fréquemment, pour le Sne-FSU nous crions HAUT ET FORT, que la machine OFB est à la limite du blocage. Avec un fonctionnement "normal", la santé de vos agents se trouvera améliorée et pourra ainsi refléter une bonne image de l'établissement : la raison d'être ne suffisant pas.

Pour obtenir un fonctionnement "normal" il est nécessaire de mettre en adéquations les missions et les moyens. Cela ne sera pas résolu par le chantier charge de travail, au regard des contraintes que vous imposez (moyens constants, pas de suppression de missions, pas de changement d'organisation...). Puisque que vous l'exigez des agents, le Sne-FSU vous demande de vous appliquer également cette doctrine.

Vous n'avez de cesse de rappeler aux agents leurs devoirs, n'oubliez pas que vous en avez également.